

Le Code criminel

Pour ma part, j'espère pouvoir assister aux réunions de ce comité. Certes, je ne suis pas critique de mon parti en matière d'agriculture, mais c'est à titre de porte-parole dans le domaine de la justice que je m'intéresserai à cette modification du Code criminel. J'aimerais aussi savoir comment il se fait que toutes ces provinces, y compris l'Ontario, s'opposent à ce projet de loi. J'aimerais connaître leur point de vue. En outre, je voudrais connaître les raisons de l'opposition de l'Église Unie du Canada. Il est inacceptable de voir dans ces oppositions et leur étude des manoeuvres d'obstruction.

Nous sommes des parlementaires. Nous devrions savoir qu'il y a une bonne et une mauvaise façon d'étudier un texte de loi. Nous savons que, dans ce cas-ci, il y a des opposants très sérieux comme au moins un gouvernement provincial et une très importante institution religieuse qui désirent se faire entendre. Il ne faudrait pas nous encourager les uns les autres à précipiter l'étude du projet de loi, sans nous donner la moindre chance d'en débattre.

Nous avons au Canada une excellente procédure et je pense qu'il serait opportun de nous y conformer. Normalement, une modification du Code criminel devrait être renvoyée au Comité de la justice, mais c'est là un détail de forme. J'ai l'intention de prendre part à l'étude de ce projet de loi au sein du Comité de l'agriculture et j'exhorte tous les députés, plus particulièrement les nouveaux venus, à respecter nos règles. Il faut pas y déroger. N'essayons pas d'obtenir un consentement unanime pour nous écarter d'une procédure qui est éprouvée depuis longtemps, à moins que nous n'y soyons poussés par une raison impérieuse.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je suppose que presque tout le monde a sa petite histoire favorite au sujet du sport des rois. J'ignore si je peux raconter une histoire aussi pittoresque que celle de mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je n'arrive certainement pas à employer un langage aussi coloré.

J'habite à proximité d'Assiniboia Downs, dans la ville de Winnipeg. Cet hippodrome est situé dans la circonscription de Winnipeg—St. James. J'y suis allé très souvent, car c'est seulement à cinq minutes de chez moi. Il m'est arrivé d'aller voir une ou deux courses.

Je me souviens d'avoir été à Assiniboia Downs avec un ami il y a quelques années. Pendant que nous discutons entre les courses, un garçonnet d'une dizaine d'années, je dirais, nous a accostés et il a demandé à mon ami Joe qui allait gagner le prochain pari jumelé.

Mon ami Joe n'avait pas beaucoup de patience, mais le jeune garçon persista. Finalement, de guerre lasse, Joe dit: «Va-t-en, ce sera Un-et-Dix.»

Vous connaissez probablement la fin de l'histoire, monsieur le Président. Un-et-Dix est arrivé premier et le garçonnet a gagné une somme énorme, alors que mon ami Joe n'a pas gagné un sou parce qu'il n'avait pas misé sur Un-et-Dix.

Je suis sûr que cette histoire ne peut pas rivaliser avec celle qu'a racontée mon collègue de Nickel Belt. J'ignore si la sienne est vraie ou douteuse, mais je puis affirmer que la mienne est véridique.

J'appuie cette initiative, peut-être en raison de mon attachement pour Assiniboia Downs qui est, bien entendu, le principal hippodrome au Manitoba. J'appuie cette initiative et le projet de loi. Je ne voudrais certainement pas en retarder l'adoption, mais je suis d'accord avec mon collègue de York-Centre (M. Kaplan). Nous devrions prendre au sérieux notre travail parlementaire et le processus démocratique et ne pas adopter ce projet de loi hâtivement.

J'ai entendu mon collègue le député de Mississauga-Ouest proposer avec beaucoup de sérieux et de sincérité que le projet de loi passe toutes les étapes cet après-midi. A mon avis, c'est beaucoup trop rapide. Le gouvernement avait le temps de le faire plus tôt. Pour une raison ou une autre, il a négligé de le faire. Nous pouvons attendre encore quelques jours avant d'adopter ce projet de loi.

Après tout, les gens ont le droit d'exprimer leurs points de vue, de faire connaître leurs opinions et de poser des questions. Je parlais à un collègue de l'Île-du-Prince-Édouard cet après-midi, et il m'a dit à quel point l'hippodrome était important pour Charlottetown. Dans cette ville assez petite située sur cette petite île, on a parié quelque 6 millions de dollars à l'hippodrome l'année dernière. C'est beaucoup d'argent et beaucoup d'emplois. C'est une industrie importante de la région. Je suis sûr que les gens de cette région auraient des questions à poser et des opinions à exprimer. Nous devrions leur offrir la possibilité de faire un exposé devant le Comité de l'agriculture s'ils le veulent. Nous, parlementaires, pouvons sûrement leur donner cette occasion. C'est le moins qu'on puisse faire, même si tous les partis s'entendent pour que le projet de loi soit adopté.

• (1650)

Ce projet de loi est important pour l'industrie hippique. Il l'est certes pour Assiniboia Downs et pour le secteur des courses de chevaux du Manitoba. Ce secteur constitue également une attraction touristique vitale. Notre ville est située à quelques milles seulement de la frontière américaine. Or, il n'existe aucune grande catégorie de courses, pour ainsi dire, dans l'État du Dakota du Nord. Des milliers et des milliers de visiteurs et de